deviendrait alors absolument nécessaire pour nous d'employer de nouveaux moyens, d'élaborer un nouveau plan pour que les affaires des provinces ne languissent pas pendant tout cet intervalle ; et quand un nouveau débouché sera ainsi établi, il ne sera pas facile d'en changer la direction. Or n'est-ce pas un fait que nous existons depuis plusieurs années comme colonie; que nous avons toujours été séparés de l'Atlantique ; que le Haut-Canada a longtemps payé des droits au Bas-Canada, que nous n'avions alors de relations avec les Etata-Unis qu'en leur payant de forts droits prohibitifs?-et cependant le Haut-Canada a progressé rapidement et est devenu un pays riche et prospère. Nous plaignions-nous alors des restrictions qu'on nous imposait? Pour ma part, au cas où le traité de réciprocité serait abrogé, je suis curieux de voir si les populations du Canada ne trouveront pas, dans leur énergie, un moyen de développer leurs ressources. Nous progresserions encore si, oubliant leurs factions politiques, certains hon. membres cessaient de mettre des barres dans les roues du char de l'Etat. (Recutes!) A un autre point de vue, si je savais que le pays approuve le projet en général, je l'appuierais aussi moi, bien que sa forme actuelle ne me convienne nullement. Mais je ne puis comprendre comment les hon. députés qui, jusqu'à présent du moins, ont été les chauds avocats des droits et libertés du peuple, ont pu oublier ces droits et libertés au point de confier toutes les affaires du pays à douze messieurs qui ont conféré avec des délégués du golfe sans que ni les uns ni les autres ne s'inquiètent en aucune façon de l'opinion des populations qu'ils représentent. (Ecoutez!) On a dit que le pays connaissait parfaitement la mesure et l'approuverait dans tous ses détails. Mais où est la preuve de cette assertion? On a affirmé que cette question s'agitait en 1858 et que, depuis cette époque, on s'en est fréquemment occupé. Mais ce fait prouve au contraire, qu'on ne s'en est jamais occupé sérieusement. Un fait certain est qu'elle n'a jamais été agitée aux polls. (Ecoutes!) Il s'en suit que le pays ne s'est pas prononcé à ce égard. Et je suis sûr que si on savait que cette nouvelle forme de gouvernement nous coûtera tant de plus que l'administration actuelle, la mesure ne serait pas approuvée aussi généralement que les hon. messieurs veulent bien le prétendre. Je suis persuadé que si les

des bienfaits qui doivent résulter de cette mesuro, ils n'hésiteraient pas à en appeler au peuple. En 1841, nous avons obtenu le gouvernement responsable, et on nous a dit que nous aurions voix au chapitre dans l'administration de nos affaires, qu'aucun changement important n'aurait lieu sans que nous fussions consultés. Et voilà que ces hon. messieurs, rejetant a priori l'appel au peuple et, se posant en législateurs souverains, prétendent que nos populations ne sont point capables de comprendre la hauteur de cette nouvelle combinaison. lla ne veulent pas permettre au peuple Canadien d'exprimer son opinion ; mais, remarques-le bien, c'est le Canada seul qu'on traite de cette façon. Il n'en est pas ainsi dans les provinces du golfe. Le Nouveau-Brunswick, par exemple, dissout ses chambres et en appelle au peuple. Pourquoi refuser au Canada ce qu'on accorde au Nouveau-Brunswick? (Ecoutes!) Il me semble pourtant que les Canadiens sont aussi capables que les habitants du Nouveau-Brunswick d'apprécier l'importance de la question, et qu'ils devraient pouvoir se prononcer. (Ecoutes !) L'hon. président du conseil a dit que l'animosité entre les deux sections de la province est devenue telle que les affaires du pays en sont réduites à une Mais ce sentiment existe t-il entre populations des diverses provinces? Les Canadiens-Français ont-ils. dans cette chambre, manifesté quelque sentiment d'hostilité contre les Anglais? Qu'on le dise. Notre attitude réciproque n'est-elle pas toute amicale? Les Canadiens Français ont leurs droits et intérêts spéciaux à détendre. Nous leur avons fait observer que notre population étant plus considérable que la leur, nous voulions un régloment nouveau de la représentation. Le président du conseil est trèsfler lui-même d'avoir obtenu ce point. Mais il se trompe; car, au lieu d'avoir assuré cet avantage au Haut-Canada, il a, par le nouveau projet, suscité trente voix de plus contre cette partie de la province. donné au Haut-Canada cette infériorité. (Ecoutes !) Nous contribuerons, il est vrei, au revenu de la province dans la même proportion qu'auparavant. Mais ce n'est pas men opinion personnelle; elle est partagée par les hommes politiques du golfe. Deus son discours du 17 novembre dernier, l'hon. M. TILLEY disait :--

presendre. Je suis persuadé que si les | « Les partis sont tellement balancés dans la son, ministres étaient sincèrement convainous | législature canadieune, que même les cinq membres